

CHAPITRE II : RÉALITÉ INQUIÉTANTE, UN ENFANT SUR SIX VIT DANS LA PAUVRETÉ AU CANADA

Les médias ne cessent de nous projeter les images accablantes des ravages de la pauvreté et de la famine parmi les enfants de l'Inde, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Ces réalités nous inspirent des sentiments de douleur, de compassion et de culpabilité, qui débouchent souvent sur des gestes humanitaires concrets. Or, si les Canadiens sont relativement bien informés de la misère qui sévit à l'étranger, ils ont moins conscience, par contre, de la fréquence et de l'ampleur de la pauvreté chez les enfants du Canada.⁽²⁾ Cela peut tenir en partie au fait qu'on associe la pauvreté à certaines images frappantes : ventres ballonnés, visages creusés, yeux enfoncés et corps squelettiques. Dans la mesure où la pauvreté des enfants se présente sous des traits différents au Canada, la gravité du problème peut y échapper à notre conscience. En 1975, un rapport du Conseil national du bien-être social décrivait ce que signifiait la pauvreté pour un enfant au Canada :

«Naître pauvre, c'est avoir toute votre vie une santé plus chancelante que celle des riches. Naître pauvre veut dire que vos chances de terminer votre éducation secondaire sont réduites et que la probabilité que vous fassiez des études universitaires est infime. Naître pauvre augmente vos chances qu'étant adolescent on vous jugera 'délinquant' et qu'on vous mettra en 'maison de correction'. Quand on est pauvre les jeux sont faits : on devra lutter pour monter, toute sa vie. Naître pauvre est injuste pour un enfant.»⁽³⁾

A. Comment mesurer la pauvreté des enfants au Canada

La définition et l'ampleur de la pauvreté au Canada, comme ailleurs, restent très imprécises. Il existe plusieurs étalons de mesure de la pauvreté, notamment les seuils de faible revenu de Statistique Canada, les seuils de revenu du Conseil canadien de développement social, les seuils de pauvreté du comité du Sénat (d'après le rapport publié en 1971 par le comité présidé par le sénateur David Croll, rapport remis à jour annuellement), divers pourcentages d'assistance sociale provinciale et les directives du Dispensaire diététique de Montréal. Cependant, les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont les mesures les plus utilisées au pays. Statistique Canada n'en parle pas comme de seuils de pauvreté mais indique que les personnes vivant sous ces niveaux de revenu peuvent être dites vivant dans des «conditions précaires». La plupart des analystes en politique sociale considèrent ces niveaux établis par Statistique Canada comme des seuils de pauvreté.

Le calcul des seuils de faible revenu comporte une estimation du pourcentage du revenu brut⁽⁴⁾ que la famille canadienne moyenne consacre à la nourriture, au vêtement et au logement. Statistique

⁽²⁾ Aux fins du présent rapport, on considérera comme pauvre tout enfant qui vit dans une famille dont le revenu est égal ou inférieur aux seuils de faible revenu établis par Statistique Canada. Pour cet organisme, une famille est dite à faible revenu si elle consacre plus de 58,5 p. 100 de son revenu à la nourriture, au logement et au vêtement. Les seuils de faible revenu varient selon la taille de la famille et l'endroit où elle réside, et ils sont mis à jour chaque année pour tenir compte des changements du coût de la vie mesuré au moyen de l'indice des prix à la consommation. En 1988, le seuil de faible revenu était de 23 539 \$ pour une famille de quatre personnes dans un grand centre urbain (de 500 000 habitants ou plus), et de 17 316 \$ pour une famille semblable vivant en milieu rural.

⁽³⁾ *Les enfants pauvres* : Rapport du Conseil national du bien-être social, Ottawa, mars 1975.

⁽⁴⁾ Pour calculer le revenu brut, Statistique Canada tient compte des salaires avant retenues à la source, du revenu net tiré d'un emploi indépendant, des revenus de placement, des transferts de l'État, des allocations de formation, des rentes privées, des bourses d'études et des pensions alimentaires.